



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

Le premier du mois de mars deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

## **1 – INTERVENTION DE MADAME MORTIER ANITA**

Madame Anita MORTIER a présenté son projet de boutique qui ouvrira fin mars ou début avril en remplacement de l'entreprise Mamet. Il s'agit d'une épicerie qui proposera des produits locaux, des produits secs, en vrac, ainsi qu'un peu de bio et des produits en tissu, dans un état d'esprit zéro déchet. Elle accueillera le public du mardi au samedi.

Pour se faire, la commune a pris en charge l'ouverture d'une baie ainsi que quelques travaux électriques. Mme Mortier s'occupe du rafraîchissement général.

Sarah, gérante de la Fabrik à pâtes a demandé la parole pour quelques précisions. Mme Mortier a proposé une rencontre afin de travailler en complémentarité.

## **2 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune décide de ne pas préempter sur la vente de la maison sise **15 rue Guiroué** ainsi que la maison sise **4 rue de la Laiterie**.

## **3 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Nadège ROULLEAU rapporteur de la commission « Sport, Culture, Vie Associative » fait état du souhait de la commission de verser les subventions ci-dessous :

	<u>Pour mémoire</u>	<u>Pour mémoire</u>	<u>Propositions</u>
	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
- Lire à Saint Clément des Levées	700 .....	<b>1 900</b> .....	<b>700</b>
- Association de parents d'élèves	400 .....	<b>300</b> .....	<b>355</b>
- Entente sportive St Clément-St martin (à hauteur de la subvention de Gennes val de Loire)	3 700 .....	<b>3 000 maximum</b> .....	<b>3 000 maximum</b>
- Coopérative -Les lombardiens	250 .....	<b>250</b> .....	<b>250</b>
- Musée Loire et métier	3 500 .....	<b>3 500</b> .....	<b>3 500</b>
- Association de chasse	100 .....	<b>100</b> .....	<b>250</b>
- Anciens combattants	150 .....	<b>150</b> .....	<b>150</b>
- Détente ligérienne	700 .....	<b>250</b> .....	<b>600</b>
- Pétanque	400 .....	<b>400</b> .....	<b>500</b>
- Les clémentine vertes	.....	.....	<b>250</b>
- FSE-Collège de Gennes	431,80 .....	<b>405.60</b> .....	<b>450</b>
- LP les Ardilliers	139,70 .....	<b>127</b> .....	<b>143</b>
- Collège Lycée Briace	.....	.....	<b>13</b>
- Entente Gennes Rosiers foot	.....	.....	<b>500</b>
- Sécurité routière	<u>100</u> .....	<u>100</u> .....	<b>100</b>
- Habitat solidarité	100 .....	<b>150</b> .....	<b>150</b>

Total : 10 934,20 €      **10 920,70 €**      **10 911,00 €**

## Les spectacles qui seront financés en 2022 :

LIRE A SAINT CLEMENT	03/04/2022	COMPAGNIE LA TREBUCHE	<b>912€</b>
MUSEE DE LA LOIRE		CONFERENCE GRATUITE	<b>150 €</b> Frais de déplacement
DETENTE LIGERIENNE	Oct 2022	COMPAGNIE DES 5 FOLLES	<b>700 €</b>
LES CLEMENTINES VERTES	12/06/2022	COMPAGNIE SPECTABILIS	<b>750 €</b>
MARATHON DE LA LOIRE	15/05/2022		<b>600 €</b>
			<b>3 112 €</b>

## 4 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET FRAIS D’HEBERGEMENT LORS DES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET DES ELUS HORS DU TERRITOIRE COMMUNAL.

Les agents sont autorisés à utiliser leurs véhicules personnels pour les déplacements hors du territoire communal et sont remboursés sur indemnité kilométrique selon le barème des impôts.

L’assemblée délibérante a fixé le montant de remboursement à hauteur maximum **de 15 € pour les frais de repas et à hauteur maximum de 90€ / nuité (avec repas du soir et petit-déjeuner) pour les frais d’hébergement, sur justificatif.**

L’indemnité de déplacement et d’hébergement est étendu aux élus pour les besoins de déplacements liés à l’exercice normal de leur mandat lors de réunions, congrès, ou formations à l’extérieur du territoire de la commune.

## 5 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COTISATION DU CNAS POUR LES AGENTS RETRAITES

Le Conseil Municipal a souhaité reconduire sa participation à la cotisation CNAS des agents retraités à hauteur des 2/3 de la cotisation payée (144€) par les agents concernés. Et ce, pendant toute la durée du mandat.

## 6 – DEMANDE DE KIOSQUE A PIZZA

La commune a été sollicitée pour l’installation d’un kiosque à pizza. Le raccordement électrique est à prévoir par l’installateur. La mairie pourrait percevoir une indemnité d’environ 200 €.

Pour information, la boulangerie propose déjà des pizzas et un camion est présent le vendredi.

Une réflexion s’est engagée sur la non concurrence entre commerces et camions ou boîtes à pizzas.

Après avoir délibéré, l’unanimité du conseil municipal a voté contre le projet.

## 7 - DEVIS DIVERS :

- **DEVIS SEMAC : 283.33 € HT** (entretien de matériel) validé
- **DEVIS ELAGAGE JARDIN DE LA LOIRE : 2 292 € HT** à faire avant fin mars validé.
- **DEVIS LAVEUSE ASPIRANTE SALLE DES FÊTES – ECOLE :**  
Deux machines électriques sur batterie ont été présentées et comparées par Stéphane Derouet :
  - 1- BOMA (49 cm de large) **2 413 €**
  - 2- NILFISK (43 cm de large) **3 125 €**

Toutes deux facilement déplaçables de la salle des fêtes à l’école. Elles ont environ 2 h d’autonomie pour 1 000m<sup>2</sup> de surface de travail. Le Conseil Municipal, décide d’accepter le **devis BOMA** pour un montant de **2 413 € HT.**

## 8 - RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Commission recensement** : Le Recensement a duré 4 semaines et s'est très bien passé. Sylvaine ECHARDOUR et Valérie NIVELLE, ont travaillé de façon sérieuse et le résultat s'en est fait ressentir auprès de l'INSEE. Leur collaboration avec Brigitte et Nicole a été appréciée.

Le recensement permet de dénombrer les Résidences secondaires, les habitations mobiles, les foyers, ce qui détermine ensuite le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l'état). Pour 2022 la tendance est à la progression de l'ordre de 3 % à 5 %. Les chiffres exactes seront annoncés par l'INSEE courant 2<sup>e</sup> semestre 2022.

- **Commission bâtiments** : des devis pour la rénovation des bâtiments communaux sont à l'étude. La commission propose un budget de **20 000 €** pour l'ensemble de l'entretien des bâtiments communaux en 2022. Il a été décidé de remettre à l'année prochaine la rénovation des piliers du cimetière.

➤ **RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE** : deux architectes ont été contactés par Anthony Chudeau :

- **ATELIER EMERGEANCE** à Saumur pour un montant de **13 250 € HT – 15 900 TTC** (représente environ 12 à 13 % du projet)
- **DAHAN Architectes**, Les Rosiers sur Loire pour un montant de **9 990 €** plus 12,3% du montant des travaux.

L'architecte se charge de l'identification des besoins. Il établit les plans, nous fait des propositions. Il communique sur chaque étape. Il fait le montage du projet financier, lance l'appel d'offres et fait le suivi total du chantier, ainsi que sa réception. Les aides attendues se situent principalement sur la rénovation énergétique en collaboration avec le SIEM. La rénovation porte sur l'intérieur comme sur l'extérieur. Et une option sera étudiée pour le réaménagement du parking.

Le Conseil Municipal, a VALIDÉ A L'UNANIMITÉ, le choix de l'architecte **ATELIER EMERGEANCE** pour un montant de **15 900 € TTC**.

- **Commission école** : des capteurs CO2 vont être commandés. La commune peut prétendre à une subvention de 8€ par élève.
- **Commission « terrain rue Georges Perron »** : différentes idées ont été proposées avec beaucoup d'échanges sur le terrain, dont un avec la construction d'un bâtiment. Mais après rapprochement du service urbanisme, le terrain reste non constructible. L'idée la plus probable serait un jardin pour petits enfants dans le fond, la plantation d'arbres fruitiers ainsi que de haies comestibles (proposé par l'agent des espaces verts) et un parking qui reste à définir.
- **Info Laiterie** : Une estimation d'un notaire a été reçue en mairie et se situe entre 100 000 € et 120 000 €. Pour rappel, une proposition d'achat a été reçue en mairie pour une

restauration en conservant l'esprit et l'architecture du bâtiment, et en insérant un logement, des gites, et des parties commerciales.

**Un devis Diagnostics** a été reçu pour un montant de **570.83 HT** .

- **Terrain Mr Goineau** : le bornage de la parcelle a été réalisé et la rétrocession suivra prochainement.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

- Les Conseillers Départementaux, Isabelle Devaux et Guy Bertin organisent une rencontre et interviendront lors du prochain conseil municipal du 5 avril.
- L'opération de nettoyage de la Loire aura lieu le 19 mars prochain. Le référent est Jean-Noël NIVELLE, en collaboration avec les chasseurs d'Anjou.
- Lundi 28 mars réunion préparation budget 18h30
- Un signalement a été enregistré pour des véhicules qui sont stationnés sur le trottoir, occasionnant une gêne pour les piétons et un dépôt d'hydrocarbures souillant le trottoir.
- **Date du prochain conseil : 5 avril 2022 à 20 h** à la mairie.

Fait à St Clément des Levées le 7 mars 2022.

Le Maire,

Laurent NIVELLE